

Droit de grève : acte II Les victoires s'enchaînent

Dès le début du conflit dans les services techniques, notre administration a fait le choix d'assigner les IESSA de manière quasiment systématique, réduisant ainsi le droit de grève à peau de chagrin. Plusieurs de nos collègues ont saisi le tribunal administratif afin de faire valoir leurs droits. Les résultats sont édifiants!

Après une première victoire (que les esprits chagrins affirmaient être le fruit de la chance...) sur laquelle nous communiquions le 16 septembre, 5 IESSA ont lancé, avec le soutien de l'UNSA IESSA, cette semaine une procédure dite « **référent-liberté** » afin de **contester des assignations qu'ils considéraient abusives**.

Dans le premier cas, **la justice administrative a encore une fois** conclu en faveur de nos 2 collègues en **suspendant leurs assignations, soulignant ainsi formellement l'illégalité** de ces dernières et **confirmant par la même nos analyses**.

Dans le second (pour lequel **3 IESSA contestaient leurs assignations pour un CEV**) notre **administration a préféré déclarer forfait** et lever les assignations au dernier moment, peut-être afin d'éviter un camouflet supplémentaire. Le juge a donc normalement conclu à un non-lieu.

L'UNSA IESSA se félicite bien évidemment de ces nouvelles victoires et, bien que le combat pour **recouvrer notre droit de grève** ne soit pas terminé, considère **la dynamique positive**.

Nous tenons à **remercier nos collègues** pour leur confiance et leur engagement à faire respecter notre profession.